
Konkurse Faillites Fallimenti

No 58 Mittwoch, 24.03.2004 122. Jahrgang

1. *Débitrice*: **Hémisphère SA**, avenue Louis-Casali 72,
1216 **Cointrin**
2. *Remarques*: exploitation d'une agence de voyages, conseils en matière touristique, représentation de tous opérateurs et de compagnies aériennes; prise de participation et promotion de projets immobiliers à l'étranger.
Dans la faillite mentionnée ci-dessus, sont déposés et peuvent être consultés à l'office dès ce jour:
1. L'état de collocation (réf. n° 1);
2. L'état de revendication, cas échéant (réf. n° 2).
A dater de cette publication, il est imparté aux créanciers un délai de:
- vingt jours pour introduire action contre l'état de collocation (art. 250 LP) et demander la cession des droits pour contester une revendication (art. 49 et 80 OAO).
Sinon, les modifications de l'état de collocation et de l'état de revendication seront considérés comme acceptées. (Réf. n° 1-2).
Pour tout renseignement: Mme G. Stanislas tél. 022 327 72 55.
Office des faillites
1227 Carouge
(02180410)